

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 052/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize SEPTEMBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme BONDAZ Christine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer) et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 11.09.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : DENOMINATION DE RUES.

M. VIOUT Rémy rappelle le travail engagé en collaboration avec les services de la Poste dans le cadre de la loi 3DS, qui oblige les collectivités à identifier et numéroter les voiries, aussi bien publiques que privées. Il présente au Conseil Municipal le plan avec :

- en vert, les voies renommées,
- en bleu, les nouvelles voies.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE les changements suivants, figurants également sur le plan en annexe :

VOIES RENOMMEES

SECTEUR	ANCIEN NOM	NOUVEAU NOM
Route du Lavoret	Chemin du Lavoret	Chemin des Bougeries
	Impasse du Lavoret	Impasse des Semailles
Route des Balises	Impasse des Balises	Impasse des Margalles
	Chemin des Balises	Chemin des Vergers
Rue des Pêcheurs - Espace du Lac	Rue des Pêcheurs	Rue de l'Oratoire
Rue des Savoyances	Impasse des Savoyances	Impasse des Morilles
Route des Diots	Impasse des Diots	Impasse des Argiles
Zone Commerciale	Chemin du Pré Biollat	Chemin du Riondet

NOUVELLES VOIES

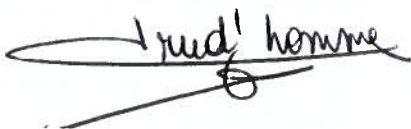
SECTEUR	NOM	
Chemin de L'amphion	Impasse des Roseaux	
Route des Balises	Impasse des Vendanges	
Chemin des Carroz	Impasse des Carrières Impasse de la Moraine	Impasse des Sablières
Rue Centrale	Impasse de la Courtine	
Route de Corzent	Impasse des Pygargues Impasse des Percherons Impasse des Busards Impasse du Milan	Impasse des Fossaux Impasse des Primevères Impasse des Grives Impasse de la Futaie
Chemin de la Creuse	Impasse de l'Horizon	
Route de la Croisée	Impasse des Etoiles	
Route du Clos	Impasse de la Fraternelle	Impasse des Grands Champs
Route des Esserts	Impasse des Cépages	
Rue du Lac	Impasse de la Pacotte Impasse des Hérons Impasse des Goélands	Impasse des Daillis Impasse du Chamois
Impasse de la Lanche	Impasse des Cimes	
Route du Lavoret (Depuis la Roveriaz jusqu'à l'Oratoire)	Impasse de l'Aubépine Impasse des Grèbes Impasse du Fayard Impasse des Coprins Impasse du Sillon Impasse des Sorbiers Impasse de la Luzerne Impasse du Serpolet	Impasse de la Sarriette Impasse des Tavaillons Impasse des Bartavelles Impasse du Genièvre Impasse de la Toupine Impasse des Noisetiers Impasse des Crocus
Rue des Longettes	Rue de Menoge Impasse de la Salamandre	Impasse du Virolet Impasse des Fauvettes
Rue de la Luche	Impasse de la Colline	
Rue des Pêcheurs	Impasse des Sureaux	Impasse des Lavandières
Route de Séchex	Impasse des Clarines Impasse du Fatois Impasse des Contamines	Impasse des Arolles Impasse de la Valériane
Route de la Tiolletaz	Impasse du Nant	
Route des Rives	Impasse de la Coopérative	Impasse des Néfliers
Route de Margencel	Impasse des Sources	
Chemin de Foiset	Impasse des Agaves	

- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le Maire,



Isabelle ASNIDUCHENE

Page 2 sur 2

Date de mise en ligne : 30/09/2024

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 053/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize SEPTEMBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoints ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme BONDAZ Christine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer) et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 11.09.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION, RUE DE LA PLAGE, LANCEMENT DE LA CONSULTATION.

M. VIOUT Rémy rappelle au Conseil Municipal que le chalet-bar, rue de la Plage est propriété communale. Ce dernier, fait l'objet d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 3 ans qui se terminera le 30 avril 2025.

M. VIOUT Rémy rappelle l'ordonnance du 19 avril 2017 qui soumet à une procédure de sélection et à une obligation de publicité préalable les candidats potentiels à une autorisation d'occupation du domaine public (AOT) délivrées en vue d'une exploitation économique.

En d'autres termes, depuis le 1er juillet 2017, les autorisations d'occupation du domaine public ne peuvent plus, par principe, être accordées de gré à gré.

L'attribution des AOT se fait selon une procédure de sélection distincte des procédures de mise en concurrence prévues par les règles de la commande publique. La procédure d'attribution, quelle qu'elle soit, doit respecter les principes d'impartialité et de transparence, et comporte des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Aussi, M. VIOUT Rémy propose de lancer une procédure de consultation.

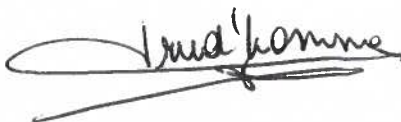
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de lancer une consultation relative à la convention d'occupation rue de la Plage.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le Maire,



Isabelle ASNI-DUCHENE

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 054/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize SEPTEMBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme BONDAZ Christine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer) et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 11.09.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION, PLAGE DU CHAMP DE L'EAU, LANCEMENT DE LA CONSULTATION.

M. VIOUT Rémy rappelle au Conseil Municipal que les activités nautiques occupent, sur la plage du Champ de l'Eau, le domaine public de l'Etat (occupation de la grève) ainsi que le domaine public de la Commune.

M. VIOUT Rémy expose que la convention d'occupation du domaine public délivrée à la société Aquarafting se terminera le 30 avril 2025.

Aussi, M. VIOUT Rémy propose de lancer une procédure de consultation.

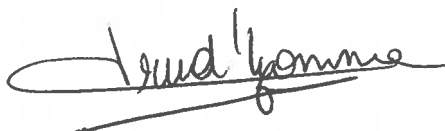
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de lancer une consultation relative à la convention d'occupation Plage du Champ de l'Eau.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le Maire,



Isabelle ASNI-DUCHENE

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 055/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize SEPTEMBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme BONDAZ Christine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer) et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 11.09.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : REHABILITATION DES LOCAUX ET REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS,
CENTRE BOURG : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE, ATTRIBUTION.

Mme le Maire rappelle que suite au déménagement du groupe scolaire du centre bourg, il convenait de réfléchir au confortement des équipements publics existants afin de redynamiser ce secteur.

Pour mémoire, le programme prévoit :

- La démolition d'un bâtiment,
- La restructuration de 2 bâtiments pour l'accueil de nouvelles activités,
- Des travaux plus restreints sur un bâtiment,
- La reprise des espaces extérieurs attenants (cours d'école, voiries, espaces de stationnements et espaces verts).

La durée prévisionnelle est d'environ 12 mois d'études et 26 mois de travaux.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 5 510 000,00 € HT.

Par délibération en date du 16 octobre 2023, le Conseil Municipal avait autorisé le lancement de la procédure de consultation de la maîtrise d'œuvre. Cette consultation a été lancée le 07 mai 2024 sous la forme d'une procédure formalisée restreinte avec négociation.

Les candidats devaient déposer leurs candidatures au plus tard le 07 juin 2024 à 16h00.

Le 27 juin 2024, la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'étudier les 28 candidatures déposées. Lors de cette réunion, 3 équipes ont été sélectionnées et invitées à remettre une offre, au plus tard le 27 août 2024 à 12h00, à savoir :

- Equipe Catherine Boidevaix / Atelier Anne Gardoni,
- Equipe Agence Dooble / APU Allimant Paysages,
- Equipe Meiosis / Atelier Hervé Vincent / Atelier LJN.

Deux visites de site ont été organisées les 02 et 10 juillet 2024 auxquelles ont participé les 3 équipes.

Le 03 septembre 2024, la commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie afin d'auditionner les 3 équipes.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- Compréhension des enjeux programmatiques et pertinence de la méthode proposée (pondération 40 %),
- Organisation proposée (pondération 30 %),
- Offre de prix (pondération 30 %).

Les offres de prix étant provisoires, en attente de précisions quant aux erreurs décelées, la décision définitive de la CAO a été reportée.

Le 12 septembre 2024, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour une analyse finale des offres :

- Equipe Agence Dooble / APU Allimant Paysages est classée en première position (note de 8,69/10) avec une offre de prix de 641 580,10 € HT,
- Equipe Meiosis / Atelier Hervé Vincent / Atelier LJN est classée en deuxième position (note de 8,06/10) avec une offre de prix de 627 008,89 € HT,
- Equipe Catherine Boidevaix / Atelier Anne Gardoni est classé en troisième position (note de 7,80/10) avec une offre de prix de 597 140,00 € HT.

Vu la délibération du 16 octobre 2023 autorisant Mme le Maire à lancer la procédure de consultation de la maîtrise d'œuvre,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 27 juin 2024 de retenir 3 candidatures,

Vu la remise des offres de ces 3 candidatures au 27 août 2024,

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 12 septembre 2024, de retenir l'équipe Agence Dooble / APU Allimant Paysages avec une offre de prix de 641 580,10 € HT,

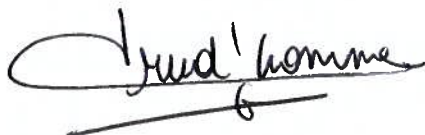
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'équipe retenue par la commission d'appel d'offres,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le Maire,



Isabelle ASNI-DUCHENE

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 056/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize SEPTEMBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme BONDAZ Christine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer) et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 11.09.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°5.

M. VIOUT Rémy expose qu'il convient d'ajuster le budget de la Commune, pour l'exercice 2024. En effet, il convient :

- De basculer les crédits prévus au chapitre 23 (travaux) au chapitre 20 (frais d'études).
- Les travaux concernés sont : le Pôle Sportif, rénovation énergétique de l'Espace du lac et l'aménagement du Centre Bourg.
- De prévoir des crédits relatifs aux dépréciations de créances.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

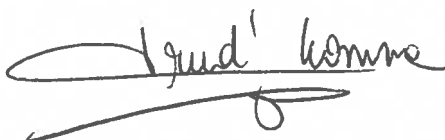
- DECIDE de modifier le budget de la Commune, pour l'exercice 2024, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement - Dépenses		0,00 €
Ch.-Art. 011-615228 - Autres bâtiments	-	646,05 €
Ch.-Art. 68-6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation	+	646,05 €
 Section d'investissement - Dépenses		 0,00 €
Ch.-Art. 20-2031 - Frais d'études	+	1 006 161,72 €
Ch.-Art. 23-2312 - Agencements et aménagements de terrains	-	776 407,79 €
Ch.-Art. 23-2313 - Constructions	-	229 753,93 €

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le Maire,



Isabelle ASNI-DUCHENE

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 057/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize SEPTEMBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme BONDAZ Christine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer) et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 11.09.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PERMANENT
A TEMPS COMPLET.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la Fonction Publique Territoriale ouverts aux agents contractuels,

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié au service technique, et plus particulièrement, à la propreté urbaine,

Considérant qu'afin de subvenir aux tâches liées à la propreté urbaine des espaces publics, des abords des plages, des bâtiments publics et de la voirie, il est nécessaire de renforcer l'équipe des services techniques,

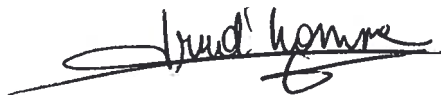
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024,
- CHARGE Mme le Maire de procéder à sa nomination,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Céline PRUD'HOMME



Le Maire,



Isabelle ASNI-DUCHENE